Accusé certifié exécutoire





BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 OCTOBRE 2021 -DÉCISION N° 21 - 07 - 054

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 1^{er} octobre 2021, s'est réuni le mardi 19 octobre 2021 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents:

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 1 : L'attribution du marché relatif à l'acquisition d'une Cellule de Ventilation, d'Assistance Respiratoire et d'Eclairage (CEVARE).

La Cellule de Ventilation, d'Assistance Respiratoire et d'Eclairage (CEVARE) est une berce permettant de transporter sur les lieux d'intervention, un ensemble de gonflage de bouteilles ARI (air respirable isolant) et plongée, du matériel d'éclairage et du matériel d'intervention.

Cette cellule doit se composer de trois volumes distincts dédiés respectivement à la partie gonflage, à la partie stockage et enfin au groupe électrogène.

La consultation a donné lieu à un marché ordinaire doté d'un lot unique. Conformément au règlement de consultation, le marché sera attribué au regard des critères suivants :

Critère 1 : Valeur technique (pondération : 50 %) : Ce critère sera apprécié en fonction :

- du potentiel des appareils :

25 points

- de la fonctionnalité de l'équipement :

15 points

- de la capacité de rangement :

10 points





0



- Critère 2 : Prix (pondération : 45 %).
- Critère 3 : Garantie et SAV (pondération : 5 %).

La commission d'appel d'offres réunie le 19 octobre 2021 a examiné ce dossier à l'aide du rapport d'analyse des offres rédigé par les services techniques.

Vu le rapport présenté par la Présidente, Le bureau prend la décision suivante :

Article 1:

Le bureau confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 19 octobre 2021 attribuant le marché relatif à l'acquisition d'une Cellule de Ventilation, d'Assistance Respiratoire et d'Eclairage (CEVARE), à la société **BCH Compresseurs,** sise 422 Rue de la Jacquère – ZA du Plan Cumin – 73 800 LES MARCHES.

Article 2:

La Présidente est autorisée à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Marianne DARFEUILLE